

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2024

Gartempe Saint-Pardoux



Séance du 10 Avril 2024

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Gartempe Saint-Pardoux, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle des fêtes de Saint-Sornin-Leulac sous la Présidence de Monsieur Gérard RUMEAU à 19h00.

Date de la convocation : 02 Avril 2024

Délégués en exercice : 27

Délégués présents : 19

Pouvoirs : 6

Votants : 25

Absents : 2

Liste des présents :

M. BARAUD Pascal (Châteauponsac)
Mme. BRAY Claire (Saint-Pardoux-le-Lac)
M. CREYSSAC Michel (Rancon)
Mme. Du PUYTISON Claire (Saint-Pardoux-le-Lac)
M. DUBOIS Ludovic (Saint-Sornin-Leulac)
M. GERMANAUD Michel (Châteauponsac)
Mme. GUILLEMOT-BANDOLLIER Eliane (Châteauponsac)
M. LARDILLIER Jean-Michel (Saint-Pardoux-le-Lac)
Mme. MASSIAS Virginie (Châteauponsac)
M. MIRGUET Patrice (Saint-Amand-Magnazeix)
M. PELLEGRINI Bruno (Saint-Pardoux-le-Lac)
Mme. PETIT Mady (Balledent)
M. PEYRESBLANQUES Vincent (Saint-Pardoux-le-Lac)
M. PINEL Didier (Saint-Sornin-Leulac)
M. PUIGRENIER Michel (Rancon)
M. RIFFAUD Gérard (Rancon)
M. RUMEAU Gérard (Châteauponsac)
M. SEMAVOINE Fabien (Saint-Sornin-Leulac)
Mme. TONIAL Brigitte (Saint-Amand-Magnazeix)

Liste des absents :

A. ALBESPY – JM VIDAL

Détails des pouvoirs :

M. DESSON à M BARAUD
Mme ROUAULT à Mme MASSIAS
M MARTIN à M. RUMEAU
Mme STEPHEN à Mme GUILLEMOT BANDOLLIER
Mme LELOSTEC à M PELLEGRINI
M. BAYLE à M. PEYRESBLANQUES

Secrétaire de séance : SEMAVOINE Fabien

Le président informe les membres du conseil qu'un point est à rajouter à l'ordre du jour :
10. Désignation d'un nouveau représentant intercommunal de la Commune de Saint-Sornin-Leulac – Suite Démission JL THIBAULT.

11. Modification dans la liste des représentants au SMIPAC, ainsi que dans les compositions des commissions intercommunales.

Les membres acceptent à l'unanimité.

Approbation du procès verbal du conseil communautaire du 18 Mars 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le Président propose de passer au vote.

Pour	25
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil communautaire approuve ce procès verbal à l'unanimité.

Délibérations

1. Vote des taux de fiscalité mixte et cotisations Foncière des entreprises (CFE)

M PEYRESBLANQUES présente un tableau comparatif entre les tarifs fiscaux des CdC du département. Il propose de reconduire les taux de l'année passée sur cette année 2024.

Le conseil échange sur les orientations fiscales. Le Président rappelle au conseil que les bases d'imposition fiscales augmentent et qu'il est préférable de ne pas surtaxer les administrés.

L'année 2024 sera l'occasion de réaliser une étude de simulation pour l'augmentation de la CFE en 2025.

Pour	25
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil communautaire ADOPTE les taux proposés pour 2024, CHARGE Le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété, et de transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagnée d'une copie de la présente délibération.

2. Vote des Budgets prévisionnels 2024

Monsieur PEYRESBLANQUES présente les trois budgets aux membres du conseil en débutant par la présentation du BP 2024 du budget principal. M. PEYRESBLANQUES apporte quelques précisions sur les principaux chapitres ayant subi une variation tant en dépenses qu'en recettes.

Les détails du programme d'investissement sont exposés aux membres du conseil : le Président précise que la subvention apporté par la commune de Châteauponsac est manquante dans le tableau : cette participation représentera 50% du montant restant à charge après déduction de la subvention de la Banque des Territoires.

Le Président apporte un complément d'information sur le programme d'investissement de la ZA de LACOUR et explique que les fonds seront utilisés en deux tranches dont la première consiste à la réalisation d'un accès sur les parcelles concernées.

M. CREYSSAC apporte quant à lui une information sur les crédits inscrits au programme Voie Verte et explique qu'ils sont destinés à réalisation d'une étude de faisabilité du projet.

M. PEYRESBLANQUES poursuit la présentation des budgets en détaillant le bp 2024 du Budget annexe de la Station service. Le Président informe que le conseil que le delta entre le prix d'achat du caburant et le prix de redistribution est majoritairement stable et se situe aux environs de 12 centimes / litre. Il ajoute que l'exédant cumulé servira à un investissement nécessaire à la sécurisation du site par la mise en place d'un portic afin d'interdire le stationnement des poids lourds.

M. PEYRESBLANQUES termine la présentation par le BP 2024 du Budget annexe de la Politique Jeunesse.

Aucune remarque n'étant formulée,

Pour	25
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil ADOPTE les budgets primitifs 2024 des Budgets Annexes « Politique Jeunesse », et de la « Station-service », et du budget principal comme présentés par Monsieur PEYRESBLANQUES.

3. Approbation du produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2024.

Le président présente la proposition de calcul du taux pour la taxe GEMAPI 2024 et précise que le calcul représente 4,849 €.

Ce taux est en cohérence avec un montant de 25 000 € de produits attendus correspondant à la participation annuelle du fonctionnement du SMABGA.

Cette taxe étant votée avant le 15 avril 2024, cette dernière pourrait éventuellement être applicable dès l'année en cours.

Pour	25
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil communautaire FIXE pour l'année 2024, le produit attendu de la taxe de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations à 25 000 €, ainsi que le taux et la répartition par taxe. Cf document ci-joint. AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes à ce sujet.

4. Demande de subvention / Office du tourisme Haut Limousin

M. PEYRESBLANQUES expose la situation compliquée pour l'Office de tourisme de Saint-Pardoux qui est menacé de fermeture et précise qu'une discussion de négociation est en cours pour le devenir de l'OT.

Le Président rappelle au conseil que la CdC a effectué dernièrement des investissements sur le bâtiment abritant l'OT.

Une majorité de conseillers décide de voter la subvention en tenant compte de l'éventuelle fermeture du point d'accueil touristique sur la commune de Saint-Pardoux-Le-Lac. Ainsi, le Président propose de n'allouer que la moitié de la subvention sollicitée en attendant la fin des échanges concernant le devenir de l'OT.

Pour	25
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 33 874,63 € pour l'année 2024 à l'office du tourisme du Pays du Haut-limousin (soit 50% du montant de la subvention sollicitée) et se prononcera par vote sur le montant restant, après avoir pris connaissance de la décision finale sur le devenir de l'Office de Tourisme de Saint-Pardoux-Le-Lac.

5. Versement d'une subvention à la commune de Saint-Pardoux-Leulac

Le Président expose aux membres la somme allouée à la subvention en détaillant le mode de calcul. Aucune remarque n'étant formulée,

Pour	25
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 25 850.80 € (vingt-cinq mille huit cent cinquante euros et quatre-vingt centimes) à la commune de Saint-Pardoux-le-Lac.

6. Programme de voirie 2024 – Demande de Subvention CD 87

Le Président expose aux membres la nécessité de réaliser, comme chaque année, une demande de participation financière au Conseil Départemental 87 pour le programme de voirie 2024. Aucune remarque n'étant formulée,

Pour	25
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour accomplir les formalités éventuelles notamment la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

7. Etude de faisabilité voie verte – demande de subvention

Le Président explique que des fonds peuvent être accordés pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le projet Voie Verte. Aucune remarque n'étant formulée,

Pour	
Abstentions	
Contre	
Non-exprimés	

Le conseil DONNE tout pouvoir au Président ou à son représentant pour accomplir les formalités éventuelles notamment la demande de subvention auprès de la Banque des Territoires.

8. Lancement de la procédure de renouvellement de Délégation de Service Public – Micro-crèche « La Marmaille »

Le Président donne quelques précisions concernant le renouvellement de délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche « La Marmaille » expose les différents types de gestion et propose de reconduire la procédure pour un contrat de concession de type affermage.

Aucune remarque n'étant formulée,

Pour	25
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil communautaire **APPROUVE** le principe d'un renouvellement d'une délégation de service public pour une durée de quatre ans, sous la forme d'une concession pour assurer la gestion en affermage de la Micro-crèche « La Marmaille » ; **AUTORISE** le Président à lancer la procédure de délégation de service public et notamment les publicités nécessaires et à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles

L.1411.1 et suivants du code général des collectivités territoriales, **CONFIE** aux membres de la commission d'examen des conventions de DSP la bonne exécution de la procédure de renouvellement ; **DONNE** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour accomplir les formalités éventuelles.

9. Désignation d'un nouveau représentant intercommunal de la commune de Saint-Sornin-Leulac

Le Président informe les membres du conseil de la démission d'un conseiller municipal sur la Commune de Saint-Pardoux-le-Lac et propose de procéder à son remplacement.

Pour	25
Abstentions	0
Contre	0
Non-exprimés	0

Le conseil communautaire **APPROUVE** le remplacement de Monsieur Jean-Louis THIBAUT par Monsieur SEMAVOINE Fabien au sein des différentes instances et de modifier la composition des commissions comme précisé dans le tableau annexé à la délibération afférente.

10. Modification exceptionnelle sur la liste des représentants communautaires au SMIPAC (Représentants de la Commune de Saint-Amand-Magnazeix).

Le Président informe les membres de la nécessité de procéder à une inversion des représentants du SMIPAC de la Commune de Saint-Amand-Magnazeix.

Ainsi la liste des représentant du SMIPAC, ainsi que la composition des commissions intercommunales sont modifiées comme précisé dans le tableau ci-joint.

11. Modification exceptionnelle sur la liste des membres des commissions thématiques intercommunales :

Le Président informe les membres de la nécessité de procéder à une modification dans la liste des membres des commissions thématiques comme précisé dans le tableau ci-joint.

Informations – Questions diverses

- 1- Un point sur l'état d'avancement de la facturation des Ordures ménagères 2023 :

Le Président relève le caractère très problématique dans le retard de facturation et signifie qu'il va être nécessaire d'accélérer la procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20H20.

Le Président



Gérard RUMEAU

Le Secrétaire de Séance

SEMAVOINE Fabien